

Huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du mandat d'Administrateur de Monsieur Vincent LE GUENNOU. Il est donné quitus de sa gestion.

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Mamadou DIA. Il est donné quitus de sa gestion.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat du cabinet Mazars Côte d'Ivoire aux fonctions de Commissaire aux Comptes Co-Titulaire, pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2029 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2028.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat du cabinet Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire (désormais Hobson SA suivant déclaration au Registre De Commerce et du Crédit Mobilier du 21 octobre 2022) aux fonctions de commissaire aux comptes Co-Titulaire suppléant pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2029 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2028.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs aux porteurs d'extraits certifiés conformes ou d'originaux du procès-verbal constatant ces libérations, à effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres de publicité.